



# AIPC

Association des Chauffeurs  
de Hautes Personnalités  
92, rue de Lévis 75017 PARIS

## BULLETIN D'ADHESION

Réservé à AIPC

N° \_\_\_\_\_

### Renseignements Personnels :



Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_  
(indispensable)

Tél. portable : \_\_\_\_\_  
(obligatoire)

### Renseignements Professionnels :

Fonction dans l'entreprise:  
Cochez la case correspondante

Chauffeur de H.P

Officier de Sécurité

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Association Internationale Protection Conduite - AIPC  
Type loi 1901 déclaration Préfecture de police n°04/4678  
92, rue de Lévis  
75017 PARIS

Internet: <http://www.aipc.net>  
Contact : [renseignements@aipc.net](mailto:renseignements@aipc.net)

## Extrait du Règlement Intérieur

*Les postulants, s'engagent à respecter et à signer le code de déontologie édité par l'association  
De plus ces mêmes personnes s'engagent à donner une image valorisant de leur profession, à respecter la législation en vigueur. Ils devront toujours faire preuve de courtoisie et de respect envers les forces de POLICE et de GENDARMERIE.*

*Toute adhésion ne deviendra définitive qu'après décision du Comité exécutif.*

*Le Comité exécutif se réserve le droit de refuser les candidats qui sembleraient ne pas répondre à certains critères, sans avoir à s'en justifier auprès du postulant.*

*Tout manquement au règlement de l'association entraînera l'expulsion du contrevenant, et celui de ses parrains qui sont moralement responsables de leur « poulain »....*

### Pour adhérer il faut :

- Être parrainé par 2 membres à jour de cotisation (+ de 1 an à A.I.P.C.)
- Un C.V
- Une photocopie du permis de conduire
- Fournir un extrait de casier judiciaire N°3
- Une attestation de l'employeur justifiant la profession\* (+ de 2 ans d'ancienneté)
- 1 photo d'identité couleur récente en costume cravate (coller ou agraffer).
- Un chèque de 60 € ou 78 € (suivant l'option) libellé à l'ordre de A.I.P.C

La cotisation annuelle est de 60 €. Elle donne droit à une carte d'adhérent, une carte professionnelle, un autocollant de pare-brise et un pin's. Nous pouvons également vous fournir un porte-carte en cuir (18 €), et la médaille estampillée du logo tricolore de l'association. Cette médaille est la propriété de AIPC et ne sera remise que sur versement d'un chèque de caution non daté de 150 € (non encaissé). Cette caution sera restituée lors du départ de l'adhérent.

## **Tout dossier incomplet sera refusé**

*Je soussigné \_\_\_\_\_ atteste vouloir adhérer et*

*m'engage à respecter le règlement de l'association..*

*Ci-joint mon chèque à l'ordre de A.I.P.C. le \_\_\_\_\_*

*Parrains : Mr \_\_\_\_\_*

*et Mr \_\_\_\_\_*

*Signature :*

**\* Pour des raisons administratives, les chauffeurs indépendants, d'ambassades, intérimaires, de Grande remise et les Officiers de sécurité vacataires ne peuvent pas adhérer à AIPC.**





## *Code de Déontologie*

*En adhérant à l'association, je m'engage à :*

- Respecter les Forces de Police et de Gendarmerie*
- Respecter la législation en vigueur*
- Donner une image valorisante de la profession*
- Ne jamais utiliser la carte de l'association pour quelconque passe-droit*

Je suis conscient que tout manquement à l'une de ces règles peut entraîner mon exclusion partielle ou définitive de l'association.

Je m'engage donc à respecter ce code à compter de ce jour.

Nom :

Signature :